



POLITIQUE DE SUBVENTIONS POUR NAGEURS ET OFFICIELS

SUBVENTION D'EXCELLENCE POUR NAGEURS

1. SUBVENTION AUX NAGEURS PARTICIPANT AUX COMPÉTITIONS NATIONALES

- Natation Gatineau pourrait octroyer des subventions à ses nageurs lorsque l'un d'eux participe à certaines compétitions de niveau nationale. Le montant de la subvention est en fonction du budget d'excellence annuellement accordé par le Conseil d'administration de Natation Gatineau.
- Il est à noter que l'entraîneur-chef gère ce budget et en informe le CA.

2. SUBVENTION AUX NAGEURS PARTICIPANT À UN CAMP OU UNE COMPÉTITION AVEC L'ÉQUIPE DU QUÉBEC

- Natation Gatineau pourrait octroyer des subventions à ses nageurs lorsque l'un d'eux participe à certains camps ou certaines compétitions avec l'équipe de natation du Québec. Le montant de la subvention est en fonction du budget d'excellence annuellement accordé par le Conseil d'administration de Natation Gatineau.
- Il est à noter que l'entraîneur-chef gère ce budget et en informe le CA.

3. SUBVENTION AUX NAGEURS PARTICIPANT À UN CAMP OU UNE COMPÉTITION AVEC NATATION CANADA

- Natation Gatineau pourrait octroyer des subventions à ses nageurs lorsque l'un d'eux participe à certains camps ou certaines compétitions avec l'équipe de natation du Canada. Le montant de la subvention est en fonction du budget d'excellence annuellement accordé par le Conseil d'administration de Natation Gatineau.
- Il est à noter que l'entraîneur-chef gère ce budget et en informe le CA.

OBLIGATIONS DU NAGEUR ET/OU DE SA FAMILLE

Afin que le nageur puisse bénéficier des subventions ci-haut mentionnées, ce dernier et/ou sa famille doivent s'engager à :

- Offrir de façon bénévole du temps en tant qu'officiels ou aides à l'exécution de la compétition, et ce dans 75% des sessions des compétitions majeures organisées par Natation Gatineau.
 - Pour la saison 2016-17, ces compétitions sont :
 - Gatineau Grand Prix – 9 au 11 décembre 2016 (9 sessions)
 - Championnat provincial 11-12 ans - 18 et 19 février 2017 (4 sessions)
 - Open Gatineau – 5 au 7 mai 2017 (9 sessions)

- Championnat provincial 11-12 ans – 17 et 18 juin 2017 (4 sessions)
- Offrir de façon bénévole du temps en tant qu'officiels ou aides à l'exécution de la compétition et ce, lors d'une (1) compétition régionale parmi les suivantes :
 - Régionale 1 – 9 au 11 décembre 2016
 - Régionale 2 – 11 février 2017
 - Régionale 3 – 18 mars 2017
- Participer à toutes les compétitions (championnat) auxquels il s'est qualifié et/ou que l'entraîneur désigne essentielles à son développement.
- Signer en début de saison le contrat d'engagement de l'athlète envers Natation Gatineau.

Dans le cas où le nageur ou sa famille ne remplit pas les présentes obligations, l'entraîneur-chef et/ou le Conseil d'administration se réservent le droit de ne pas verser de subvention. Dans l'éventualité où des sommes aient déjà été versées, le remboursement des sommes pourrait être exigé.

Note importante : Un nageur dont la famille n'a pas fait le nombre de sessions requises lors de la saison 2015-16, ne recevra pas de subvention pour 2016-17. Toutefois, si à la fin de la présente saison, la famille de ce nageur a travaillé le nombre de sessions requises pour 2016-17, celui-ci recevra un crédit à son compte Amilia équivalent à la subvention qui lui avait été refusée initialement (pour la saison 2016-17).

SUBVENTION ET RECONNAISSANCE POUR LES OFFICIELS DE NATATION GATINEAU

Natation Gatineau reconnaît et encourage le développement de ses officiels. Afin de les supporter dans ce processus stimulant, nous avons mis en place la présente politique.

1. RECONNAISSANCE DE LA PROMOTION DES OFFICIELS

OBTENTION DU NIVEAU 1

- ◆ Après avoir effectué 4 sessions de chronométrage lors de compétition local, l'officiel recevra sans frais un chandail, de type t-shirt, à l'effigie du Club.

OBTENTION DU NIVEAU 2

- ◆ L'officiel recevra sans frais une plaque portant son nom, ainsi qu'un chandail d'officiel à l'effigie du Club.
- ◆ Également, il lui sera possible d'acheter, à 50% du prix régulier, un livre de règlements.

OBTENTION DU NIVEAU 3

- ◆ L'officiel recevra sans frais un nouveau chandail d'officiel à l'effigie du Club et un livre de règlements.
- ◆ Faisant suite à la réussite du stage de juge arbitre, l'officiel recevra sans frais un sifflet.

OBTENTION DU NIVEAU 4

- ◆ L'officiel recevra sans frais un nouveau chandail d'officiel à l'effigie du Club.

OBTENTION DU NIVEAU 5

- ◆ L'officiel recevra sans frais un sac aux couleurs du Club.

- ◆ L'officiel recevra sans frais à tous les deux ans un nouveau chandail d'officiel à l'effigie du Club.

2. SUBVENTION AU DÉVELOPPEMENT DES OFFICIELS NIVEAUX 3, 4 & 5 OFFRANT LEUR SERVICE À L'EXTÉRIEUR DE LA RÉGION

CLIENTÈLE VISÉE

- Les officiels actifs de niveau 3 et de niveau 4 ayant complété le stage de juge arbitre et qui sont inscrits au système de parrainage de la Fédération de natation du Québec.
- Les officiels actifs de niveau 5.

OBLIGATIONS DE L'OFFICIEL

- Transmettre un courriel au responsable des officiels et au commis à l'administration de Natation Gatineau identifiant son intention de participer, en tant qu'officiel, à la compétition extérieure et ce, avant la date limite des inscriptions inscrite sur Amilia.
- Communiquer avec le commis à l'administration du club afin d'obtenir une confirmation de l'hôtel d'hébergement du Club et, si possible, de profiter d'une réservation avec les rabais du club.
- Lors de l'identification d'une compétition extérieure, ce dernier doit y œuvrer en tant qu'officiel, selon les standards suivants :
 - L'ensemble des sessions si l'officiel a choisi d'aider uniquement 2 jours de la compétition;
 - Un total de 5 sessions si l'officiel participe à 3 jours de la compétition;
 - Un total de 7 sessions si l'officiel participe aux 4 jours de la compétition;
- Afin d'obtenir son remboursement, l'officiel doit faire suivre le formulaire de demande de remboursement de dépenses au trésorier du Club avec une copie des factures.
- Dans les cas où Natation Gatineau n'a pas de parent accompagnateur, l'officiel doit être disponible pour intervenir lors de situation d'urgence ou à la demande de l'un des entraîneurs du Club. En présence de parent accompagnateur, l'officiel doit apporter son aide lorsque requis.
- Lors de la tenue de compétition locale, l'officiel devra aider Natation Gatineau à l'organisation de ses compétitions en s'impliquant au sein des comités organisateurs et :
 - Lors de compétitions majeures, effectuer des tâches en tant qu'officiel pour 75 % des sessions (compétitions préalablement identifiées dans la présente politique sous obligation du nageur et/ou de sa famille) et
 - lors de compétitions mineures, effectuer des tâches en tant qu'officiel lors d'au moins une compétition régionale.
 - Une dérogation pourra être demandée et approuvée par le CA de Natation Gatineau dans les cas où la compétition vient en conflit avec un événement spécial.

SUBVENTION

- Natation Gatineau s'engage à rembourser à l'officiel délégué son essence pour les déplacements en lien la compétition. Natation Gatineau reconnaît qu'il privilégie, lorsque possible, le covoiturage;
- Natation Gatineau s'engage à rembourser à l'officiel délégué les frais de stationnement pour la compétition.

- Dans l'éventualité où l'officiel délégué n'est pas en mesure d'utiliser son véhicule personnel, Natation Gatineau s'engage à rembourser les frais de location d'un véhicule (excluant les frais d'assurance) ainsi que les frais d'essence en lien avec les déplacements pour la compétition.
- Natation Gatineau s'engage à rembourser aux officiels délégués l'hébergement. Il est à noter que l'hébergement sera planifié avec un ratio de 2 officiels (de même sexe) par chambre. Le partage pourrait également être avec un parent-accompagnateur. Dans les cas où l'Association de natation de l'Outaouais contribue par une subvention monétaire par chambre pour les officiels approuvés selon leur réglementation et participant à la même compétition, ce montant sera soustrait de la contribution du Club.
 - Il est à noter qu'un officiel qui ne désire pas partager sa chambre avec un autre officiel du Club recevra uniquement un remboursement équivalent à 50% du coût de la chambre. Afin de ne pas pénaliser l'officiel n'ayant pas d'objection à partager sa chambre, ce dernier recevra la totalité des frais reliés à l'hébergement.
 - Dans l'éventualité où l'officiel délégué partage sa chambre avec un autre officiel, parent, famille, etc, Natation Gatineau s'engage à rembourser 50% du coût de la chambre.
- Natation Gatineau ne rembourse pas le coût du transport aérien.

COMPÉTITIONS EXTÉRIEURES IDENTIFIÉES

- Championnat canadien senior & Sélections d'équipes nationales;
- Championnat CANAM - champ. canadien pour para-nageurs;
- Championnat canadien junior;
- Championnat canadien des maîtres;
- Championnat canadien de l'Est;
- Championnats provinciaux;
- Coupe du Québec;
- Coupe de l'Est;
- Invitations provinciales ou toutes compétitions où Natation Gatineau participe.